

CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

SASP LES ALBATROS DE BREST (Division 1)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Total des capitaux propres devenus inférieur au capital social

PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, LA SASP LES ALBATROS DE BREST S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 LA SAISON 2017/2018, A SAVOIR :

- Pénalité financière de 861 euros ferme pour un total de capitaux propres devenu inférieur au montant du capital social ;
- Revenir à un montant de capitaux propres au moins égal au capital social au 30 avril 2018.